



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25565
8 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 AVRIL 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION
PERMANENTE DE LA BULGARIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration qu'a faite le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie au sujet de l'assassinat de trois membres du contingent militaire bulgare de l'APRONUC, le 2 avril 1993.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint de
la République de Bulgarie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Jordan LOZANOV

080493

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République de
Bulgarie au sujet de l'assassinat le 2 avril 1993 de trois membres
du contingent militaire bulgare de l'APRONUC

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie condamne énergiquement les attaques armées lancées délibérément contre l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. A la suite d'une opération menée de sang-froid dans la nuit du 2 avril 1993 dans la région de Phum Prek, dans la province de Kompong Speu, trois soldats bulgares ont été tués et trois autres blessés. Ces actes de banditisme ont été perpétrés par des unités de Khmers rouges.

C'est avec une indignation et un chagrin profonds que le public bulgare a appris la mort tragique des "Casques bleus" bulgares au Cambodge. Il a exprimé les vives inquiétudes que lui inspire l'escalade des tensions dans ce pays à l'approche des élections générales qui doivent s'y tenir ainsi qu'il est prévu dans les Accords de Paris du 23 octobre 1991.

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie demande aux coprésidents de la Conférence de Paris, aux ministres des affaires étrangères des Etats participants, au Conseil national suprême du Cambodge et aux quatre factions du Cambodge de faire immédiatement cesser les hostilités dans le pays. L'assassinat barbare et prémédité des "Casques bleus" bulgares est un défi sinistre lancé contre les objectifs humanitaires que poursuivent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La provocation est encore pire quand des attaques armées de cette sorte sont commises à la veille du voyage au Cambodge du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Ministère des affaires étrangères souscrit pleinement à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 5 avril 1993, et réaffirme que la République de Bulgarie est disposée à contribuer encore à la réalisation des nobles buts de l'APRONUC.

Sofia, le 6 avril 1993
